Nations Unies S/PV.7982



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7982e séance
Mercredi 21 juin 2017, à 15 h 40
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	Bolivie (État plurinational de)
Membres :	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Barro
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (pour la période allant du 2 mars au 1er juin 2017) (S/2017/505)







La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (pour la période allant du 2 mars au 1er juin 2017) (S/2017/505)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, à participer à la présente séance.

M. Haysom participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Genève.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/505, qui continent le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (couvrant la période allant du 2 mars au 1er juin 2017).

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil le rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2017/505) sur la situation au Soudan du Sud.

Je dirais à l'entame que les Sud-Soudanais aspirent désespérément à la paix. Plus de la moitié du pays a besoin d'une aide alimentaire, malgré son énorme potentiel de production alimentaire. Un tiers de la population est déplacé. La moitié des déplacés sont des réfugiés, qui sont arrivés en Ouganda à la cadence de 50 000 par mois cette année. Un nombre record d'autres ont fui au Soudan, et le Kenya et l'Éthiopie accueillent aussi des milliers de Sud-Soudanais.

Nous ne devons pas perdre de vue le fait que cette tragédie est due à l'homme. Elle n'est due ni àun phénomène météorologique ni aux rivalités traditionnelles entre communautés locales, mais à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) au Gouvernement, à l'APLS dans l'opposition et à différentes autres entités qui sont décidées à poursuivre et à maintenir le conflit armé en vue d'atteindre des objectifs politiques. La violence extrême continue de diviser encore plus profondément les Sud-Soudanais et de rendre encore plus difficile pour nous la tâche consistant à remettre le pays dans la voie de la paix et du développement. Les hostilités se sont poursuivies bien au-delà du cessez-le-feu annoncé unilatéralement par le Président Salva Kiir et continuent de se dérouler dans différentes régions du pays. Dans le nord, l'APLS a délogé les forces de l'opposition de leur bastion sur la rive occidentale du Nil. Dans l'est, elle a repris le contrôle de villes dans le nord du Jongleï. Dans l'ouest, les affrontements entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition autour de Wau ont contraint 22 000 personnes à trouver refuge auprès de la Mission. Et les combats dans le sud ont laissé les villes des Équatorias – central et oriental – avec à peine 10 % de leurs populations initiales.

En dépit de ces hostilités, déplacements et atteintes aux droits de l'homme, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a tout mis en œuvre pour protéger les civils. Nos soldats de la paix ont persévéré à passer les postes de contrôle pour atteindre les populations vulnérables même lorsque leurs patrouilles faisaient l'objet de menaces et essuyant même des tirs. Cette approche proactive aide directement les Sud-Soudanais, en les convainquant que nous sommes là pour les protéger, nous permettant de faire rapport sur les atteintes aux droits de l'homme et nous aidant à appuyer les partenaires humanitaires pour garantir que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

Dans l'intervalle, nous continuons d'appeler à l'accélération du déploiement de la Force de protection régionale. Les éléments précurseurs des forces d'avant-garde de la Force de protection régionale ont commencé à arriver, notamment les compagnies du génie et d'intervention rapide. Le gros des deux bataillons doivent arriver à la fin juillet. Sous réserve de la disponibilité du matériel, de la prescription des habilitations de sécurité et des exonérations fiscales du Gouvernement, le détachement précurseur du bataillon d'infanterie éthiopien devrait commencer à se déployer au plus tôt en juillet. Le déploiement du contingent kényan est tributaire de l'achèvement du rapatriement en cours, de Wau, du matériel appartenant au contingent et de sa remise en état subséquente pour répondre aux besoins de la Force de protection régionale.

Concernant l'attribution par le Gouvernement d'une deuxième parcelle de terrain pour servir de site de la base nord de la Force de protection régionale, le Gouvernement a informé la MINUSS, dans une lettre datée du 11 avril, qu'il a alloué un site à environ 12 kilomètres au nord de Djouba. Le 19 avril, une équipe intégrée de la MINUSS, accompagnée par des chefs de communauté et des représentants du pays et du Gouvernement local, s'est rendue sur le site pour voir s'il convenait. La Mission a exprimé un certain nombre de réserves concernant l'aspect opérationnel et l'accès au site, mais nous continuons à étudier d'autres possibilités de l'utiliser conjointement avec les bases existantes à Tomping et la Maison des Nations Unies, pour faire en sorte que la question du site ne retarde pas davantage le déploiement de la Force de protection régionale, étant donné qu'elle constitue toujours un important élément habilitant du processus politique au Soudan du Sud.

Nous nous félicitons des engagements pris par le Président Salva Kiir lors de la prestation de serment du Comité directeur du dialogue national, mais nous notons avec préoccupation que le cessez-le-feu unilatéral qu'il a annoncé ne s'est pas encore concrétisé. S'agissant de son engagement de libérer les prisonniers politiques, je dois dire au Conseil que si un membre du personnel des Nations Unies a été libéré dernièrement, deux autres sont détenus depuis deux ans sans inculpation et un autre a été détenu dernièrement à Rumbek. Nous devons juger les engagements pris par le Président à ses actes. Et, plus important encore, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité doit pouvoir enfin jouir d'une entière liberté de circulation pour pouvoir surveiller et vérifier les violations du cessez-le-feu. La MINUSS et le Mécanisme de surveillance se heurtent à de trop nombreuses entraves à leur circulation, rendant leur travail extrêmement difficile et, dans certains cas, impossible.

Nous sommes encouragés par le communiqué de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) du juin, qui contient plusieurs mesures concrètes tendant à relancer le processus politique au Soudan du Sud. Le forum de haut niveau pour la revitalisation que le Conseil des ministres de l'IGAD se propose d'organiser et la réunion des chefs d'état-major des armées de la Force de protection régionale sont des initiatives louables qui, nous l'espérons, se concrétiseront rapidement. Je voudrais faire consigner notre ferme soutien à l'IGAD et aux partenaires régionaux alors qu'ils s'apprêtent à concrétiser les diverses initiatives énoncées dans le communiqué. La Mission et le Département des opérations de maintien de la paix sont prêts à fournir toute forme d'appui qui pourrait être requise à cette fin.

Je crois important de saisir cette occasion de souligner nos vues sur les récentes mentions faites de la perspective d'élections au Soudan du Sud. En vertu de l'accord de paix de 2015, des élections doivent se tenir vers le fin de la période de transition, qui fut d'abord placée en 2018 à titre d'hypothèse. Nous devons dire clairement que si devait persister la situation actuelle caractérisée par le conflit armé, la paralysie politique, les déplacements de masse, les besoins humanitaires et la nécessité de prêter une protection, enfin par la violation permanente des droits de l'homme, alors des élections crédibles, libres et équitables ne seront pas possibles au Soudan du Sud. Les élections sont l'ultime processus démocratique et elles exigeraient une stabilité générale et un environnement dans lequel chacun puisse exprimer librement ses opinions politiques. Elles exigeraient aussi que les institutions transitionnelles créées par l'accord de paix fassent vraiment place à tous les groupes et convictions politiques, comme il est envisagé dans l'accord.

Aux termes du paragraphe 34 de la résolution 2327 (2016), le Secrétaire général est prié de présenter au Conseil un bilan des progrès accomplis par les parties en ce qui concerne la cessation des hostilités, la reprise du dialogue et l'instauration d'une représentation inclusive au sein du Gouvernement, ainsi que de faire des recommandations concernant les ajustements à apporter au mandat de la MINUSS. Vu l'absence de progrès réel dans ces domaines clefs et la poursuite de la crise politique et sécuritaire qui afflige le Soudan du Sud, nous ne pouvons recommander d'apporter aucun ajustement au mandat actuel de la Mission. La persistance d'importantes opérations militaires sur le terrain, l'absence de dialogue entre les parties et le fait qu'il n'y ait pas réellement place pour tous au sein des structures gouvernementales du Soudan du Sud signifient, malheureusement, que le mandat de la MINUSS, dans sa structure actuelle conforme aux dispositions de la résolution 2327 (2016), demeure pertinent et adéquat au dessein poursuivi; ceci inclut le rôle de la Force de protection régionale s'agissant d'améliorer la sécurité et la protection des civils dans la capitale. Au cas où une véritable cessation des hostilités se maintiendrait, consolidée par la pleine application de l'accord de paix, il serait justifié de revoir le mandat de la MINUSS et les tâches de la Force de protection régionale.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Secrétariat continue de n'épargner aucun effort pour avancer dans l'accomplissement des tâches fondamentales de son mandat, notamment le déploiement rapide de la Force de protection régionale. Entre temps, bien que le Président ait proclamé le 22 mai un cessez-le-feu unilatéral et le lancement d'un dialogue national, il reste à voir si ces faits nouveaux entraîneront une amélioration tangible de la sécurité ou de la situation humanitaire sur le terrain. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que ni la Force de protection régionale ni la MINUSS ne sont une panacée pour sortir de la crise. Seuls peuvent apporter la paix à ce pays un processus politique véritablement inclusif et la volonté politique authentique des protagonistes de mettre fin au conflit et d'appliquer l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Haysom.

M. Haysom (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion d'informer le Conseil de la situation au Soudan du Sud. Mes observations prennent appui sur l'exposé prononcé par le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et portent sur les faits concernant expressément la reprise d'un processus politique su Soudan du Sud.

Mon point de départ est l'observation finale du Secrétaire général adjoint, M. Lacroix : à savoir que seuls peuvent apporter la paix au Soudan du Sud déchiré par la guerre un processus politique véritablement inclusif et une volonté politique authentique.

Il est important de définir ce que signifie un processus politique inclusif au Soudan du Sud. Pour le dire simplement, un processus politique authentique et inclusif doit impliquer au moins les combattants et les dirigeants politiques sur lesquels s'alignent les combattants et les communautés, aussi bien que les signataires de l'accord de paix de 2015. À ce moment, aucun processus politique net et inclusif n'est en vue. Subsiste encore l'accord de paix parrainé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), signé en 2015, dont l'ONU a été témoin. Même si son statut actuel est contesté, il reste l'unique document valide signé par les principales parties. Bien que l'accord ait fait initialement l'objet de réserves du Gouvernement, il est maintenant largement admis que le texte bénéficie d'un très large soutien et que des ajustements ne devraient y être apportés que dans la mesure nécessaire pour tenir compte de réalités nouvelles, notamment s'agissant d'instaurer une représentation inclusive.

L'expulsion de Riek Machar – signataire clef – du Soudan du Sud et son remplacement, contesté quant à la procédure, par le général Taban Deng ont ajouté une difficulté à la mise en place de ce processus : l'exigence d'une représentation inclusive contredit la thèse qui s'incarne en la personne du Premier Vice-Président Deng et intégrera tous les groupes d'opposition dans la composition du Gouvernement. Le Gouvernement a soutenu que la participation de M. Deng au Gouvernement satisfait à l'exigence d'instaurer une représentation inclusive énoncée dans l'accord de paix et, selon cette logique, il a été demandé au Gouvernement de pacifier les zones encore tenues par l'opposition, et le Gouvernement n'a cessé de proposer des solutions de rechange à un processus politique inclusif.

Toutefois, nous sentons que cette opposition peut être en voie d'affaiblissement. Entre temps, la stratégie de pacification a permis à l'opposition de s'affirmer en faveur de la paix, tout en justifiant sa position militaire par la nécessité de se protéger contre une offensive du Gouvernement. Depuis juillet, le conflit s'est étendu au pays entier, et de nouvelles parties, en armes ou sans armes, sont apparues. Tous n'admettent que du bout des lèvres le postulat que ce conflit ne peut recevoir de solution militaire.

Comme l'a observé le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, la simple introduction de la Force de protection régionale ne peut tenir lieu de solution politique, même si elle contribuerait certainement à créer un environnement propice à un processus de paix.

On s'est demandé si le dialogue national pourrait remplacer un processus politique inclusif. Un dialogue national véritablement inclusif et crédible constituerait en lui-même, sans nul doute, une importante activité d'édification de la nation. Au Soudan du Sud, il aurait besoin de s'enraciner dans un processus de paix, non d'être présenté comme un substitut de ce processus. Il devrait être précédé par un processus politique instaurant la sécurité et l'environnement politique nécessaire à un dialogue inclusif et crédible.

L'exigence imposée à l'opposition qu'elle dépose les armes afin de participer au dialogue national est interprétée comme un appel à faire sa reddition, sans aucune garantie que ses plaintes seront prises en considération. Il est néanmoins très encourageant que le Comité directeur du dialogue national ait annoncé hier

son intention de consulter les groupes d'opposition hors du pays, y compris M. Riek Machar.

Il semble que d'autres solutions politiques aient été offertes, comme une mise en tutelle, des élections rapides et un retour au *statu quo ante*, qui sont toutes politiquement irréalisables. La reconnaissance de cette vérité, à quoi s'ajoute l'effondrement du Soudan du Sud, a conduit les Sud-Soudanais et les acteurs régionaux et internationaux à admettre de plus en plus généralement qu'il n'existe aucun moyen de contourner un processus politique inclusif.

Àcette fin, et après la réunion tenue le 25 janvier entre le Secrétaire général, le Président en exercice de l'Union africaine et le Président de l'IGAD, le Président Alpha Oumar Konare a pris contact avec le Gouvernement sud-soudanais et les acteurs régionaux afin de relancer le processus politique, d'obtenir une cessation des hostilités et de créer un environnement propice à un dialogue inclusif.

Ses prises de contact – qui, apparemment, doivent reprendre sérieusement d'ici peu après une interruption de trois mois – ont été alors suivies par une visite du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, au Soudan du Sud peu de temps après son entrée en fonctions. Ces efforts n'ont jusqu'ici conduit à aucune mesure concrète dans le sens d'un processus politique.

Le Président de la Commission mixte du suivi et de l'évaluation, le Président Festus Mogae, a parlé des limites de l'application de l'accord de paix en présence d'un conflit omniprésent et de la non-participation des combattants et appelé à un effort unifié pour mettre en place ces conditions. Je peux annoncer que nous prenons actuellement des dispositions afin que les Présidents Konaré et Mogae et mon bureau puissent travailler ensemble à un plan d'action conjoint, qui sera ensuite, au cours des prochaines semaines, promu conjointement auprès des dirigeants régionaux.

Face à la détérioration de la situation au Soudan du Sud et aux appels de plus en plus nombreux lancés par la communauté internationale en faveur d'un engagement, les voisins du Soudan du Sud examinent également les moyens de lancer un processus qui pourrait mettre un terme au conflit. L'une de ces initiatives, dirigée par le Président Museveni de l'Ouganda, porte sur réunification du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). Notant que la décision antérieure d'exclure le MPLS dans l'opposition, dirigé par Riek Machar, de cet exercice avait suscité des critiques de la part de certains participants, l'Ouganda a fini par contacter M. Machar, qui a refusé de participer en raison de sa situation actuelle et du fait que l'invitation était venue trop tardivement. Il convient de rappeler que l'initiative ougandaise avait été critiquée par le groupe des anciens détenus car elle privilégiait l'unification du parti plutôt que le fait de mettre fin à la guerre.

Nous croyons comprendre qu'il y a eu également des discussions entre le Président Kenyatta et les partis d'opposition sur la facilitation d'une réunion au Kenya de tous les groupes d'opposition. Rappelant les informations faisant état de l'enlèvement de personnalités de l'opposition an Kenya, certains groupes ont exprimé leur inquiétude concernant le lieu de la réunion. Pourtant, ils semblent voir l'intérêt d'établir une plate-forme commune, en tant que mesure nécessaire au plein engagement politique avec le Gouvernement.

La dernière initiative émane du Sommet extraordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tenu le 12 juin. Réaffirmant que l'application intégrale de l'accord de paix demeure le seul moyen viable d'instaurer la paix, l'IGAD a décidé d'organiser un forum de revitalisation de haut niveau à l'intention des parties à l'accord de 2015, y compris de celles qu'elle a qualifiées de « groupes séparés ». Ce forum examinera les mesures concrètes à prendre pour rétablir le cessez-le-feu permanent, promouvoir la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix, et mettre au point un calendrier révisé et réaliste pour la tenue d'élections démocratiques à la fin de la période de transition. À cet effet, le sommet a chargé le Conseil des ministres de l'IGAD de convoquer et de faciliter d'urgence l'organisation d'un tel forum en collaboration avec les parties prenantes concernées, en mettant l'accent sur l'importance de la collaboration entre l'IGAD, l'Union africaine et l'ONU.

Ces propositions, ainsi que la nomination d'un envoyé spécial de l'IGAD, ont été des résultats positifs du sommet. Toutefois, l'absence d'échéances claires pour la mise en œuvre des propositions formulées dans le communiqué de l'IGAD reste préoccupante.

Il semble désormais généralement établi qu'un processus politique crédible au Soudan du Sud serait un processus où le Gouvernement du Président Kiir et le MPLS dans l'opposition, c'est-à-dire la faction Riek Machar, sont représentés, mais pas nécessairement par les principaux protagonistes eux-mêmes. En outre, ce processus nécessiterait la participation des nouveaux

acteurs qui ont assumé un rôle de premier plan, du moins aux fins de la négociation d'un cessez-le-feu et d'un ajustement de l'accord de paix.

Les groupes d'opposition ont commencé à se réunir en avril et ont commencé à faire des déclarations communes concernant l'évolution de la situation dans le pays. Ils auraient rencontré les responsables gouvernementaux d'États voisins afin d'obtenir leur compréhension et leur appui. L'on ne sait toujours pas si ces groupes pourront passer outre à leurs différences, en particulier sur la question du leadership de l'opposition. Toutefois, les discussions qui ont eu lieu la semaine dernière au forum d'Oslo entre les groupes d'opposition, que j'ai présidé, ont révélé qu'il existait plus de points d'entente entre eux, et même entre l'opposition et le Gouvernement, que ce qu'on avait cru auparavant.

Je pense que les demandes exprimées en faveur de la reprise d'un processus politique sans exclusive sont plus importantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a un ou trois mois; mais il reste encore beaucoup à faire pour établir un processus politique crédible. La communauté internationale doit, à l'appui de ces efforts, signaler clairement qu'elle est favorable à un processus inclusif qui englobe tous les groupes armés importants et les partis politiques suffisamment influents pour faire cesser les combats. Il faut appuyer les initiatives, notamment les initiatives régionales visant à promouvoir le dialogue au sein de l'opposition et entre l'opposition et le Gouvernement. La collaboration entre l'IGAD, l'Union africaine et l'ONU doit être encouragée.

Enfin, en vue de renforcer le message commun, des élections nationales crédibles ne pourront avoir lieu qu'à la fin d'une période de transition marquée par l'inclusion et la stabilité politiques, et non pas dans des conditions d'insécurité et de déplacements généralisés. Mon bureau continuera de mobiliser toutes les parties prenantes sud-soudanaises et de travailler en étroite collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et les membres de la communauté internationale, en particulier l'IGAD et l'Union africaine, dans la poursuite de ces objectifs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Haysom de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, ainsi que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom, pour leurs exposés. Nous apprécions leur tour d'horizon très complet des événements récents survenus au Soudan du Sud.

L'Uruguay réitère sa vive préoccupation et son inquiétude face à la crise politique, sécuritaire, humanitaire et économique que traverse le Soudan du Sud. Il y a un mois (voir S/PV.7950), ma délégation a pris note du lancement du dialogue national et de la déclaration de cessation des hostilités par le Président Salva Kiir. À l'époque, nous avions clairement indiqué qu'il était nécessaire de donner suite à ces initiatives. Aujourd'hui, nous constatons avec regret qu'il n'y a guère eu de progrès – voire aucun – en raison du manque de volonté politique des parties au conflit, et c'est la population qui s'en ressent. En dépit de la déclaration unilatérale de cessation des hostilités, des affrontements armés ont continué dans le pays au cours des derniers mois.

En outre, le processus de dialogue national lancé par le Gouvernement a été rejeté dans sa forme actuelle par plusieurs groupes de l'opposition. À cet égard, il faut que les parties prenantes continuent de faire des efforts pour veiller à ce que le processus de dialogue existant soit plus inclusif et représentatif de toutes les voix du Soudan du Sud. Seul un dialogue inclusif jouira de la légitimité nécessaire pour trouver une solution pacifique au conflit. Il sera impossible, en outre, de lancer un processus de dialogue crédible dans un climat de guerre et de peur. La communauté internationale, notamment l'ONU, l'Union africaine et les organisations régionales et sous-régionales, doit apporter une contribution coordonnée au processus de dialogue au Soudan du Sud, conformément aux conditions en place, s'il se veut légitime.

Nous appuyons les observations figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/505) en ce qui concerne la structure et le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui restent pertinentes et adaptées aux réalités du terrain. À ce propos, l'Uruguay estime que la MINUSS doit continuer d'avoir pour priorité la protection des civils et la promotion des droits de l'homme, et qu'elle doit présenter des rapports sur les violations des droits de l'homme. À cet égard, nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à coopérer pleinement à la mise en œuvre de la résolution 2327 (2016), notamment en ce qui concerne le déploiement de la force de protection

régionale. Toute restriction au libre fonctionnement de la MINUSS doit être levée dans le plein respect de l'Accord sur le statut des forces. Nous voudrions rappeler que ni la MINUSS ni la force de protection régionale ne sont une panacée à même de résoudre la crise. Seul un véritable processus politique inclusif, conjugué à la volonté politique des parties permettra d'instaurer la paix au Soudan du Sud.

Je voudrais terminer en rendant hommage au courage et au dévouement du personnel de la MINUSS et aux travailleurs humanitaires qui continuent de protéger et d'aider les millions de victimes de catastrophes humanitaires, et qui le font dans un environnement opérationnel très dangereux.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir porté la crise au Soudan du Sud à l'attention du Conseil de sécurité, et je tiens à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, et à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Haysom, pour leurs exposés instructifs et complets.

Nous appuyons pleinement les recommandations figurant dans le rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2017/505) et dans ses informations mensuelles sur le déploiement de la Force de protection régionale. Ma délégation voudrait formuler les observations et recommandations suivantes.

Premièrement, malgré les efforts déployés par le Gouvernement provisoire et la Commission mixte de suivi et d'évaluation, dans l'ensemble, peu de progrès concrets ont été réalisés dans le cadre du processus de paix. Seuls un dialogue sans exclusive et transparent et l'application intégrale de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud peuvent donner lieu à une véritable réconciliation.

À cet égard, nous devons appuyer pleinement les efforts concertés déployés par l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) si nous voulons atteindre nos objectifs au Soudan du Sud. Toutefois, nous devons veiller à ce que le dialogue national lancé par le Président Salva Kiir il y a un mois soit véritablement sans exclusive et transparent. Par conséquent, nous saluons la décision prise lors du trente et unième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD de convoquer un forum de revitalisation. Il convient de noter que ce forum rassemblera toutes les parties en vue der discuter de l'application de l'accord de paix et de préparer les prochaines élections démocratiques, ce qui permettra de jeter les bases du processus de mise en place des institutions étatiques.

Deuxièmement, le Kazakhstan tient à rendre hommage à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour les efforts qu'elle déploie pour garantir la fourniture d'une aide humanitaire dans les zones qui en ont besoin. Nous prenons note de ce qui est indiqué dans le rapport, à savoir que dans l'exécution de son mandat, la MINUSS continue de se heurter à des obstacles et des restrictions bureaucratiques s'agissant de ses opérations et de sa liberté de circulation. Ma délégation appuie l'approche à trois niveaux de la protection des civils, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la structure de la Mission telle que prévue par la résolution 2327 (2016) reste pertinente.

Troisièmement, les graves conditions humanitaires et de sécurité, ainsi que le nombre croissant de déplacés, appellent notre plus haute attention. Toutes les parties et tous les acteurs non étatiques doivent mettre un terme aux attaques contre les travailleurs humanitaires et garantir un accès humanitaire sans entrave, en particulier dans les zones touchées par la famine. De même, les auteurs de diverses violations doivent être traduits en justice. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'attaques destructrices à proximité de maisons, d'écoles, d'hôpitaux et d'autres infrastructures essentielles.

Nous appelons les partenaires et les donateurs internationaux à fournir les fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan d'aide humanitaire. Nous demandons également aux parties de mettre un terme aux hostilités sans plus tarder et de mettre en œuvre les réformes au sein du secteur de la sécurité pour garantir l'état de droit et mettre fin à l'impunité. Dans la mesure du possible, il faut mettre en place des tribunaux mixtes pour que le processus de justice transitionnelle et de réconciliation soit mené à bien.

Par ailleurs, les processus de prévention et de règlement des conflits auraient beaucoup à gagner de la participation des femmes et des jeunes. Par conséquent, nous nous félicitons de la nomination de femmes à l'organe de direction du Comité directeur de l'initiative de dialogue national et nous appelons à une augmentation de leur nombre.

Enfin, la situation au Soudan du Sud doit rester une priorité absolue pour le Conseil. Nous rendons hommage au personnel de la MINUSS et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shearer, pour le travail qu'ils effectuent sur le terrain dans un environnement aussi difficile. Le Kazakhstan continuera à œuvrer de concert avec les membres du Conseil et les acteurs clefs à la recherche d'une solution durable au conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

Nous voudrions remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Haysom, de leurs exposés à la présente séance. Nous saluons le travail qu'ils effectuent dans une situation aussi difficile comme celle qui règne actuellement au Soudan du Sud.

Depuis le début de l'année, nous nous penchons sur la situation au Soudan du Sud presque chaque mois. Malheureusement, nous avons constaté peu de progrès sur le plan politique et quasiment pas de progrès en ce qui concerne la situation humanitaire et sécurité, qui n'a pas changé ou qui a même empiré dans plusieurs États depuis l'an dernier. Nos objectifs communs doivent être la revitalisation du processus politique et la promotion de l'application de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, car c'est le seul moyen de régler ce conflit.

À cet égard, comme nous l'avons déjà indiqué, nous nous félicitons de l'annonce d'un cessez-le-feu unilatéral par le Président Salva Kiir et du lancement du dialogue national. Toutefois, il est évident que toutes les parties doivent faire preuve de plus d'engagement pour que ces initiatives puissent aboutir. Malheureusement, tel qu'indiqué par le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/505), les hostilités n'ont pas cessé et les affrontements se poursuivent dans le Haut-Nil, dans l'Équatoria, dans le Bahr el-Ghazal, dans le Jonglei et dans l'État de l'Unité.

Une fois de plus, nous appelons l'Armée populaire de libération du Soudan et l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition à respecter le cessez-le-feu, ce qui permettra de désamorcer les tensions et d'aborder de manière constructive le dialogue. Ces affrontements ont entraîné une augmentation des besoins humanitaires parmi des millions de Sud-Soudanais qui ont été forcés de fuir leur foyer. Depuis 2013, 3,8 millions de Sud-Soudanais ont été contraints de fuir leur foyer. Comme l'indique le Secrétaire général, rien qu'en 2017, l'Ouganda a accueilli 247 500 réfugiés sud-soudanais. Ces chiffres sont alarmants, et toutes les parties doivent s'engager à garantir un accès humanitaire sans entrave et la sécurité des travailleurs humanitaires.

Compte tenu de cet environnement difficile, la coopération régionale joue un rôle de premier plan pour que des progrès puissent être réalisés à cet égard. La Bolivie se félicite du Communiqué issu du trente et unième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement(IGAD) tenu le 12 juin 2017, auquel ont également participé le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, des représentants de l'ONU et des représentants de la troïka sur le Soudan du Sud. Nous reprenons à notre compte toutes les conclusions de cette importante réunion, qui, à notre avis, a rassemblé les acteurs clefs du processus de règlement du conflit au Soudan du Sud. À cet égard, je voudrais mettre en relief les points suivants de ce communiqué, qui appelle

> « le Président Salva Kiir à faire le suivi de la mise en œuvre stricte du cessez-le-feu et à veiller à ce que ses commandants sur le terrain respectent le cessez-le-feu et prennent rapidement des mesures contre ceux qui violent sa décision.
>
> À cet égard, le Sommet de l'IGAD appelle les groupes armés d'opposition à répondre positivement à l'appel lancé en faveur d'un cessez-le-feu et à renoncer à la violence... et souligne que tous les groupes d'opposition armés au Soudan du Sud portent au même titre la pleine responsabilité des conséquences humanitaires du conflit et des violations des droits de l'homme commises au Soudan du Sud ».
>
> Dans ce communiqué, le Sommet de l'IGAD
>
> « se déclare préoccupé par les obstacles auxquels se heurtent les organismes humanitaires … et prend note des progrès réalisés par le Gouvernement pour régler la question de l'accès en mettant en place le Comité de haut niveau chargé de superviser les activités humanitaires et en ouvrant de nouveaux couloirs humanitaires ».

Nous nous félicitons tout particulièrement de la convocation du forum de haut niveau de revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et nous espérons qu'il apportera une

contribution importante aux mesures qui seront prises pour faire avancer l'application effective de l'Accord.

En ce qui concerne le déploiement de la Force de protection régionale, nous nous félicitons de la convocation d'une réunion entre les chefs d'état-major des pays fournisseurs de contingents et des représentants du Gouvernement sud-soudanais pour régler les questions en suspens et fixer un calendrier définitif pour son déploiement, ce qui permettre à cette Force de commencer ses opérations en coopération avec la MINUSS. Nous attendons avec intérêt les conclusions de cette réunion.

Enfin, nous voudrions saluer le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. David Shearer; l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Haysom; et la MINUSS. Nous nous félicitons des mesures qu'ils ont prises pour améliorer l'efficacité de leur action et nous tenons à leur exprimer notre appui et nos remerciements pour l'engagement dont ils font preuve pour s'acquitter de la mission qui leur a été confiée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre de nouveau la parole devant le Conseil de sécurité sur cette question de la plus haute importance pour mon pays. Je voudrais également remercier M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M. Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, de leurs exposés.

Comme je l'ai indiqué le mois dernier (voir S/PV.7950), le dialogue national a été officiellement lancé et les membres du Comité directeur ont prêté serment et ont déjà commencé leur travail. Le dialogue national est un pas dans la bonne direction. Les Coprésidents du Comité directeur ont commencé leurs démarches pour contacter les parties prenantes au Soudan du Sud, ainsi que celles qui se trouvent à l'extérieur du pays. Le coPrésident du Comité directeur dirige actuellement une délégation en Afrique du Sud pour rencontrer M. Riek Machar, tandis que le coPrésident adjoint dirige une autre délégation à Khartoum et Addis-Abeba pour rencontrer les autres groupes armés et les partis politiques. Le Gouvernement espère que toutes les parties prenantes se joindront à l'initiative de dialogue national.

Le dialogue national ne doit en aucun cas être considéré comme remplaçant l'accord de paix signé en 2015, mais comme un mécanisme viable pour résoudre les problèmes politiques et mettre fin à la guerre, qui inflige morts et souffrances au peuple sud-soudanais. Le Gouvernement assure au Conseil et à la communauté internationale qu'il ne s'ingérera pas dans le dialogue national. Le dialogue sera inclusif et ses résultats seront respectés par le Gouvernement, qui s'y conformera.

Le Gouvernement prend langue avec d'autres groupes armés dans le pays. Au cours des dernières semaines, d'autres groupes armés de l'État de Yei River, de la région de Raja, la tribu Luo dans l'État de Wau et dans le Jongleï ont accepté de déposer les armes et de se joindre au dialogue national. Des initiatives positives sont menées par S. E. le Président Museveni de l'Ouganda pour réunifier les factions du Mouvement populaire de libération du Soudan et les encourager à se joindre au dialogue national. Nous réitérons notre engagement en faveur du déploiement de la Force de protection régionale. Son déploiement apaisera également les préoccupations des parties prenantes qui ressentiraient un sentiment d'insécurité si elles retournent dans le pays maintenant.

Ma délégation souligne que le Gouvernement n'a pas pour politique d'entraver le travail de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et des acteurs humanitaires. La MINUSS est au Soudan du Sud à l'invitation du Gouvernement, et nous avons l'intention de l'appuyer. La plupart des violations signalées sont généralement le fait de responsables de rang inférieur. Nous demandons à la MINUSS de travailler en coordination avec le Gouvernement en signalant immédiatement les incidents d'entrave dès qu'ils se produisent, afin que leurs auteurs aient à en répondre. C'est dans cette optique que le Président a émis un décret donnant des instructions strictes pour que tous les barrages routiers soient levés et que tous les chefs d'unité sur le terrain accordent un accès sans entrave à la MINUSS et aux acteurs humanitaires.

Depuis que le Président a déclaré le cessez-le-feu unilatéral, il n'y a eu aucun affrontement actif et direct entre le Gouvernement et les groupes rebelles. La situation générale sur le plan de la sécurité est relativement calme dans le pays. Cependant, le cessez-le-feu se heurte toujours à des difficultés, parce que d'autres parties prenantes n'ont pas encore déclaré leur propre

cessez-le-feu. Le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition, allié à Riek Machar, a recouru à des attaques dans l'intention de provoquer de l'instabilité et d'appeler l'attention de la communauté internationale. Le Gouvernement provisoire d'union nationale condamne fermement l'attaque la plus récente menée par le groupe de l'ancien Vice-Président contre un autobus civil qui était escorté de Nimule à Djouba.

Pour que le cessez-le-feu unilatéral tienne, nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à demander aux autres parties prenantes de le respecter afin de permettre aux acteurs humanitaires d'acheminer l'aide dans les zones dans le besoin. Pour ce qui est du Gouvernement, je souhaite assurer au Conseil qu'il est pleinement attaché au cessez-le-feu unilatéral. Nous appelons également le Conseil de sécurité et la communauté internationale à décourager l'approche de l'équivalence morale, dont les autres parties prenantes tirent profit. Il faut préciser exactement qui est en violation et quand.

L'amnistie générale accordée par le Gouvernement à ceux qui dénoncent la violence ne vise pas à entraver l'application du principe de responsabilité et la justice, mais à créer un environnement qui permettrait aux gens de revenir et de se joindre au dialogue national. Le Gouvernement est fermement convaincu que les gens doivent répondre de leurs actions à l'issue d'une procédure respectant les garanties prévues par la loi.

La situation humanitaire dans le pays continue d'être très préoccupante. Les changements climatiques, qui touchent également la région, et la baisse des prix du pétrole ont eu des effets néfastes sur la situation économique et ont empêché le Gouvernement de pouvoir régler la crise. Le Gouvernement s'emploie à mettre en place des mesures consistant, entre autres, à la collecte de recettes non pétrolières, à la réduction des dépenses et au renforcement du système bancaire et monétaire. Les résultats de ces mesures ne peuvent pas être visibles du jour au lendemain. Nous appelons nos amis et nos partenaires à intervenir pour aider le Gouvernement à éviter une crise.

Nous convenons que notre objectif commun consiste à apporter une paix, une sécurité et une stabilité et durables sur le long terme à notre pays. Le Gouvernement provisoire d'union nationale est reconnaissant de leurs efforts et initiatives aux dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union africaine et à tous les amis et partenaires du Soudan du Sud. Nous remercions les hommes et les femmes en uniforme militaire et policier servant dans la MINUSS, les composantes civiles de la Mission, et les acteurs humanitaires pour les efforts inébranlables qu'ils déploient sans relâche pour aider le peuple sud-soudanais.

Le Gouvernement provisoire d'union nationale demeure déterminé à instaurer la paix, la stabilité et la prospérité pour le Soudan du Sud et à collaborer avec la MINUSS et les acteurs humanitaires. À ce stade critique, où le Gouvernement provisoire d'union nationale cherche à instaurer la paix, la réconciliation et la guérison au moyen du dialogue national, nous espérons que le Conseil de sécurité, les Nations Unies et la communauté internationale appuieront positivement ces efforts, au lieu du scepticisme de certains et des messages négatifs et des menaces de sanctions qu'ils envoient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs. J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 30.